## **DOSSIER: Agence Nationale du Sport (ANS)**

## CRÉATION DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

#### Communiqué du ministère des sports

Pour rénover une organisation caduque, aujourd'hui basée sur une forte tutelle de l'État sur les fédérations et marquée par un manque flagrant de coordination entre les acteurs du secteur, la ministre des sports, Roxana Maracineanu, a annoncé la création d'une nouvelle structure au sein de laquelle les principaux artisans du sport français, l'État, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et le monde économique, vont désormais travailler de manière collégiale et concertée.

Cette agence unique d'appui, de financement et d'évaluation assurera deux missions intimement liées, selon les vœux de la ministre des sports : la haute performance et le développement des pratiques.

- La mission du haut niveau placera les athlètes et leurs entraîneurs au cœur du dispositif avec l'objectif de les accompagner de manière individualisée vers la haute performance. Elle mettra au service des fédérations des outils nouveaux notamment dans le domaine de la recherche. La ministre des sports a décidé de confier l'animation de cette mission à Claude Onesta, manager général de l'équipe de France masculine de handball depuis 2016,
- La partie du développement des pratiques passera principalement par une action plus efficace vis-àvis des publics et des territoires carencés, le soutien aux projets de développement fédéraux déclinés du niveau national jusqu'aux clubs, ainsi que par le financement d'initiatives portées par des associations non fédérales et d'équipements structurants.

## Un pilotage concerté et partagé

L'agence du sport prendra la forme d'un Groupement d'intérêt public (GIP), une structure à caractère agile et fédérateur. Représentés au sein du conseil d'administration, ses membres fondateurs : l'État, le mouvement sportif, les collectivités et le monde économique y décideront conjointement des orientations de l'agence et des règlements d'intervention. Pour présider l'agence, la ministre des sports a choisi de nommer le haut fonctionnaire Jean Castex. Délégué interministériel aux Jeux olympiques et paralympiques qui sera, au nom de l'État, le garant du bon fonctionnement de la structure. Un préfigurateur sera nommé en début d'année. L'agence bénéficiera dans un premier temps des financements publics issus du Centre national de développement du sport (CNDS), qui de fait disparaîtra, ainsi que du programme « sport » destiné au financement des fédérations. Des travaux ultérieurs seront menés pour déterminer les conditions dans lesquelles des financements privés pourraient être mobilisés

## L'évolution du rôle de chaque acteur.

Cette rénovation du modèle sportif basée sur un mode de gouvernance partagé s'accompagne nécessairement d'une véritable évolution du rôle de chacun dans l'écosystème :

- Pour le mouvement sportif, l'acquisition d'une réelle autonomie, qui marque la fin de la tutelle actuelle de l'État remplacée par un contrôle de légalité, corolaire d'une responsabilisation renforcée notamment par une évolution des modalités d'élection des présidents de fédération.

- Pour le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et le Comité paralympique sportif français (CPSF), au-delà de la représentation du sport français et du mouvement olympique et paralympique, une mission de contrôle de l'éthique des fédérations.
- Pour les collectivités qui sont déjà les premiers financeurs du sport en France, la volonté de mieux se coordonner entre elles et avec l'État pour co-construire les orientations déclinées sur leurs territoires,
- Pour le monde économique, désormais associé à l'échelle nationale et régionale, une possibilité de contribuer au soutien des athlètes « médaillables », mais aussi au développement du sport notamment dans l'entreprise, ainsi que l'innovation en matière d'équipements et de méthodes d'intervention,
- Pour l'administration de l'État, une modernisation de ses missions d'observation stratégique, d'anticipation des pratiques, de régulation, de sécurité et de contrôle ainsi que la mise en œuvre d'un vaste travail transversal avec les autres ministères notamment ceux du travail, de l'éducation nationale, de la santé de manière à faire entrer le sport dans tous les champs de notre société.

#### Une mise en œuvre dès 2019

La mise en place de cette nouvelle organisation sera progressive et concertée avec le mouvement sportif, les collectivités et le monde économique. L'arrivée prochaine du préfigurateur de l'agence permettra de mettre la structure sur ses rails en validant notamment ses statuts avant un lancement effectif prévu le 1er mars 2019.

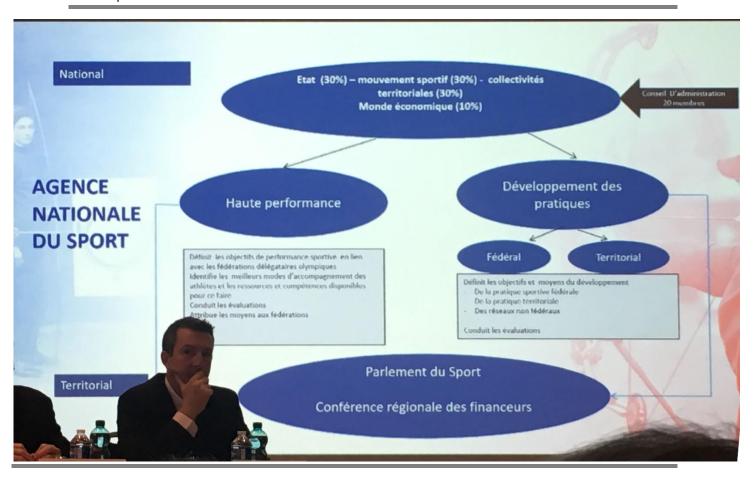


Diagramme de l'Agence Nationale du Sport présenté lors de l'AG de la FFTA le 30 Mars 2019

## Une Agence Nationale du Sport ? Mais pour faire quoi ?

C'est un tournant historique. La politique publique du sport, d'habitude si calme, connaît des soubresauts inattendus depuis plusieurs semaines. « Enfin », pourrait-on dire. Le départ précipité de Laura Flessel du Ministère des Sports et la nomination tout aussi précipitée de Roxana Maracineanu pour la remplacer ne sont pas pour grand-chose dans cette agitation. Les ministres passent, le sport demeure.

Alors que se passe-t-il ? Une volonté de réforme a sonné, portée au plus haut niveau, à l'Elysée et à Matignon. Avec une concomitance d'annonces : la suppression par le Ministère des sports de 1600 postes d'ici à 2022, et la création d'une Agence Nationale du Sport.

Beaucoup n'ont vu dans la création d'une Agence Nationale du Sport qu'un cache-misère. Peu, en revanche, ont compris ce qu'elle annonçait vraiment, c'est-à-dire un tournant majeur dans l'histoire du sport français. Pourquoi ?

Parce qu'il va falloir apprendre à faire différemment. Parce que notre modèle sportif a mal vieilli, comme on pourrait le dire d'une méthode d'entraînement dépassée ou d'un schéma tactique désuet. Et qu'il est, disons-le, à bout de souffle.

#### Un modèle à bout de souffle

Le modèle français est né de la volonté politique du Général De Gaulle de redonner à la France toute sa place sur la scène internationale. Le Général avait vécu les JO de Rome de 1960, avec seulement 5 médailles françaises, dont aucune en or, comme une humiliation, pratiquement une insulte. Des moyens financiers conséquents furent alloués aux fédérations. L'Etat créa des postes de Conseillers Techniques pour développer et encadrer les différentes disciplines, et autres pratiques sportives, sur tout le territoire. Des investissements lourds furent réalisés dans les infrastructures sportives. La France de De Gaulle fit du sport un enjeu national, et développa une véritable politique publique en la matière.

En apparence, les résultats sont là. La France est passée de 5 médailles olympiques à Rome en 1960 à 42 en 2016 à Rio. Mais, comme l'a démontré l'entraîneur de handball Claude Onesta dans le rapport de sa « Mission d'étude pour la haute performance sportive », une analyse plus fine permet de constater qu'en réalité, nos résultats sportifs sont en stagnation depuis la fin des années 1990. Car si la France est passée de 37 à 42 médailles en 20 ans, les Britanniques, par exemple, sont passés de leur côté de 15 à 67 médailles. Alors que, comme le souligne Claude Onesta: « en comparaison, les deux nations ont sensiblement la même population, le même niveau d'investissement et un PIB équivalent ». Au niveau paralympique, Claude Onesta identifie des résultats particulièrement inquiétants puisqu'en 20 ans, la France est passée de la 6ème place mondiale avec 95 médailles à la 12ème place avec 28 médailles, alors que durant cette même période, les Britanniques sont passés de la 4ème place mondiale avec 122 médailles à la 2ème place avec 147 médailles.

#### Le décrochage français

Ce décrochage français coïncide d'une manière troublante avec l'évolution économique récente du sport. Les années 1990 sont, en effet, celles de la hausse des investissements des chaînes de TV dans

l'acquisition de droits de retransmission de compétitions sportives, et celles de l'apparition d'un sport business venu enrichir certaines fédérations, certaines ligues et certains clubs ou certains sportifs. Un tournant que le sport français, fortement étatisé, a eu le plus grand mal à prendre.

Dit autrement, le modèle sportif français atteint ses limites. Il faut effectivement le réformer. Réclamer des moyens supplémentaires alors même que la France doit réduire sa dépense publique n'est plus audible. D'autant plus, comme le souligne la Mission d'étude pour la haute performance sportive, « que les moyens engagés par l'État sont parmi les plus élevés d'Europe et peuvent être considérés comme suffisants pour amorcer une réelle mutation ».

Reste donc à savoir quelle forme pourrait prendre cette réforme et qui pourrait la mener. Une idée qui se concrétise est que cette réforme pourrait se faire, précisément, via la création d'une Agence Nationale du Sport.

## L'exemple de UK Sport

Le seul bémol, et la seule correction à apporter au projet, c'est que cette Agence Nationale du Sport semble courir dans deux directions à la fois. Ou comme l'expliquait Laura Flessel, alors ministre en charge du projet : « Cette Agence nationale du sport aura une double articulation. Un pôle qui va travailler sur la haute performance et un pôle qui va travailler sur le développement du sport pour tous, partout et tout au long de notre vie. Dans les deux piliers, on travaillera avec tous les acteurs, collectivités territoriales, Etat, mouvement sportif et acteurs économiques. »

Le budget global avancé par Laura Flessel était de 300 à 400 millions d'euros, avec la volonté, en particulier dans la perspective des JO de Paris 2024, de « mieux structurer, arrêter de faire du saupoudrage et être plus pertinent, en travaillant en transversalité pour que nos jeunes ne soient pas dans une sédentarité et une obésité morbide et sévère ».

Une même agence peut-elle à la fois réformer la gestion du sport de haut niveau et celle du sport pour tous ? On peut penser que non. La détection, l'entraînement et le suivi d'une élite performante, qui ira porter haut les couleurs de la France, ne répondent pas à la même logique que la lutte contre l'obésité infantile – qui relève par ailleurs d'une approche interministérielle. Et il suffit pour s'en convaincre de regarder, à nouveau, le modèle britannique.

Car nos voisins britanniques, eux, ont choisi. Ils ont créé une autorité indépendante baptisée « UK Sport », à qui ils ont donné des moyens financiers conséquents – plus de 100 millions d'euros de budget annuel –, pour se focaliser sur la performance sportive de haut niveau. Et ils ont obtenu les résultats escomptés. Cerise sur le gâteau dans un paysage où la féminisation doit encore progresser, en particulier dans les instances dirigeantes, UK Sport est dirigée non pas par une, mais par deux femmes, Liz Nicholl et Katherine Grainger.

## L'objectif des JO de Paris 2024

Quel sera le choix de la France ? Le risque, comme souvent, est de faire le choix d'une réforme plus formelle que substantielle, en créant une Agence Nationale du Sport qui apporterait seulement aux acteurs existants un surcroît de coordination. Mais sans rien changer à l'organisation actuelle du sport en France. A l'aube des JO de 2024 à Paris, ce serait très insuffisant.

Ce dont le sport français a besoin, et vraiment besoin s'il on s'en tient à lui, c'est de repenser l'encadrement de son élite, et de sa performance. C'est d'une agence sur le modèle, éprouvé et efficace, de UK Sport. Nous n'avons pas besoin d'un « machin » supplémentaire, comme aurait pu le dire le Général de Gaulle. Nous avons besoin, d'abord et avant tout, d'une ambition nationale. Et d'une

vraie volonté politique. C'est à ce prix que l'on pourra, comme l'avait annoncé le Président Emmanuel Macron après l'attribution des JO de 2024 à Paris, « réformer le modèle sportif français ».

## 12/02/2019 - Banque des Territoires

https://www.banquedesterritoires.fr/agence-nationale-du-sport-une-gouvernance-partagee-mais-deja-desequilibree

## Agence nationale du sport – une gouvernance partagée mais déjà déséquilibrée.

Alors que le comité de préfiguration de l'Agence nationale du sport doit être installé ce 13 février, le projet de convention constitutive de cette agence précise quelle sera la représentation des différents acteurs, dont l'État et les collectivités... et donc le poids de la voix de chacun d'entre eux.

Ce devait être une révolution pour le sport français. La nouvelle gouvernance du sport, mise en œuvre à travers la création de l'Agence nationale du sport (ANS), devait mener à un partage équilibré des pouvoirs entre les acteurs, et donc à la fin du pilotage d'une politique nationale du sport par l'État. Pourtant, alors qu'un comité de préfiguration de l'agence doit être installé ce mercredi 13 février, un projet de convention constitutive du GIP Agence nationale du sport, que Localtis s'est procuré, remet en question l'équilibre entre les acteurs, notamment en ce qui concerne le haut niveau.

On savait que l'État, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et le monde économique et social allaient se retrouver autour de la table. Le projet de convention en dit un peu plus sur le détail de cette composition. Ainsi, les collectivités territoriales seront représentées par l'Association des régions de France (ARF), l'Assemblée des départements de France (ADF) et l'Association des maires de France (AMF). Quant à l'Association nationale des élus en charge du sport (Andes), elle sera présente au comité de préfiguration. De là à imaginer qu'elle siégera finalement au sein du GIP...

### L'Etat fait main basse sur le haut niveau

En termes de droits de vote, on connaissait déjà le poids de chaque collège : 30% des droits de vote pour le collège des représentants de l'État ; 30% pour ceux du mouvement sportif ; 30% pour ceux des collectivités territoriales ; et 10% pour ceux des acteurs économiques et sociaux. Avec cette répartition des voix, il semble qu'"aucun acteur ne prédomine", pour reprendre les mots de Patrick Bayeux, coauteur du rapport sur la réforme de la gouvernance du sport. Voire ! Un alinéa précise en effet que s'agissant des questions relatives au haut niveau et à la haute performance et de certaines orientations relatives au fonctionnement du GIP, dont l'adoption des critères d'intervention financière en matière de haut niveau, les droits de vote du collège de l'État sont doublés (60%), le solde (40%) étant réparti entre les autres collèges au prorata de leurs droits statutaires. En d'autres termes, sur l'un des deux piliers de l'intervention de la future Agence du sport - le haut niveau -, l'équilibre dans la gouvernance a vécu avant même la naissance de l'institution.

Sur l'autre pilier de l'intervention de l'ANS - le développement des pratiques –, le projet de convention nous apprend que "la correction des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques et aux équipements sportifs, ainsi que le soutien aux équipements structurants au regard de la politique sportive nationale, bénéficieront prioritairement des financements de l'État affectés au groupement". Autrement dit, en la matière, l'État entend reconduire les grandes lignes de la doctrine qui a présidé à l'action du CNDS (Centre national pour le développement du sport) que l'ANS est chargée de remplacer.

Pour mieux faire entendre sa voix, l'État pourra enfin compter sur quelques pièces-maîtresses de l'institution. Le président de l'agence sera en effet "désigné par l'assemblée générale au sein du collège des représentants de l'État". Son directeur général et son manager général de la haute performance seront, eux, nommés par le conseil d'administration "sur proposition du ministre chargé des sports". L'Agence nationale du sport doit voir le jour en mars 2019.

## 13/02/2019 - L'Equipe

https://www.lequipe.fr/Tous-sports/Actualites/L-agence-nationale-du-sport-lancee-le-2-avril/988606

# Réuni mercredi après-midi, le comité de préfiguration de la future agence nationale du sport a validé ses statuts.

Trois heures trente de réunion. C'est la durée des discussions pour installer, ce mercredi après-midi, au siège de la délégation interministérielle aux JO (Dijop), le comité de préfiguration de l'agence nationale du sport. Et valider les statuts de ce Groupement d'intérêt public (GIP) qui devrait voir le jour le 2 avril, le 1er ne faisant pas très sérieux, soit avec un mois de retard sur le calendrier prévu. Autour du futur président Jean Castex, délégué interministériel aux Jeux et grands événements sportifs, se sont réunis les membres fondateurs, représentants de l'Etat, du mouvement sportif, des collectivités et des acteurs économiques et sociaux. Ils ont examiné les trente articles de la convention constitutive de l'agence dont l'ambitieux objectif est de « renforcer les capacités sportives de la Nation sur le fondement d'une gouvernance collégiale et concertée du sport tout en contribuant à la réduction des inégalités sociales et territoriales en France ».

Ils ont surtout déminé le principal objet de crispation autour du poids de chacun des membres dans les décisions. L'Etat, le mouvement sportif et les collectivités disposent chacun de 30% des voix, 10% pour les représentants économiques et sociaux sur l'ensemble des sujets, à l'exception de ce qui à trait au manager général de la haute performance, Claude Onesta. Sur la haute performance, l'Etat pèsera pour 60% des voix, les autres acteurs se partageant les 40% restants. C'est le principal amendement à la convention constitutive qui indiquait que l'Etat avait aussi la main sur les « orientations générales relatives au fonctionnement du GIP ».

Une « avancée majeure », se félicite Bruno Belin, président du département de la Vienne, en charge du sport pour l'association des départements de France (ADF). « On a travaillé dans un état d'esprit consensuel pour écrire l'avenir du sport français avec envie et ambition », poursuit l'élu. L'Etat, le mouvement sportif et les collectivités disposeront de six membres chacun au conseil d'administration, deux pour les acteurs économiques et sociaux, désignés par leur collège pour trois ans, tout comme les cinquante-cinq membres de l'Assemblée générale (15 pour les trois principaux acteurs et 10 pour les représentants économiques).

Le président Jean Castex, non rémunéré, exerce un mandat de trois ans également, renouvelable. En revanche, les fonctions du directeur général Frédéric Sanaur et de Claude Onesta ne sont pas limitées dans le temps, les deux dirigeants étant rémunérés par l'agence. Installée au siège du Centre national pour le développement du sport (CNDS), amené à disparaître, elle emploiera soixante personnes dont la vingtaine qui travaille pour le CNDS. Son budget, non précisé dans la convention constitutive, sera d'environ 350 M€, provenant essentiellement des taxes affectées jusqu'à présent au CNDS et du budget du ministère des Sports. Parmi les autres ressources, « les dons et legs, les recettes tirées,

directement ou indirectement, de partenariats privés ou de programmes commerciaux », sont évoqués dans l'article 21.

#### Mars 2019 - CNOSF

## Agence Nationale du Sport : le CNOSF dit oui

À circonstances particulières, modalités particulières. Le CNOSF était réuni en Assemblée Générale Exceptionnelle, le 19 mars, pour entériner les statuts de la future Agence Nationale du Sport (ANS) et désigner ses représentants. Il a adopté à une très large majorité (85,7 %) la convention constitutive de l'Agence, laquelle ne comporte pas moins de trente articles.

L'Agence Nationale du Sport porte une ambition aux allures de révolution copernicienne. Il s'agit en effet de « renforcer les capacités sportives de la Nation sur le fondement d'une gouvernance collégiale et concertée du sport tout en contribuant à la réduction des inégalités sociales et territoriales en France. »

Pour cela, elle doit officiellement entrer en fonction le 2 avril parée des habits neufs d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP). Elle sera, rappelons-le, présidée bénévolement par Jean Castex, par ailleurs délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et aux grands événements sportifs. Son mandat sera de trois ans renouvelable. En revanche, les fonctions du Directeur Général, Frédéric Sanaur, et de Claude Onesta, en charge de la haute performance, ne seront pas limitées dans le temps. L'ANS élira domicile au siège de feu le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et emploiera soixante personnes dont une vingtaine issues du CNDS.

## Le poids décisionnel à dimension variable de l'État

Toujours est-il que le score flatteur avec lequel le texte fondateur de l'Agence a été validé par le CNOSF ne doit pas masquer certaines discordances, notamment le fait que plusieurs fédérations n'approuvent pas forcément tout le fonctionnement de l'Agence. Un point d'achoppement cristallise leur insatisfaction : le poids décisionnel à dimension variable de l'État. Ainsi, est-il prévu que trois des quatre parties (l'État, le mouvement sportif et les collectivités locales) qui composent l'Agence se voient chacune attribuer 30 % des voix (10 % revenant au monde économique) mais que l'État en aura 60 % pour ce qui a trait au haut niveau, les autres se partageant les 40 % restant. « Ce pouvoir ne correspond pas à toutes les dispositions sur le haut niveau, notamment les conventions d'objectifs des Fédérations », a, toutefois, précisé le Président du CNOSF, Denis Masseglia, dans les colonnes de L'Équipe.

La collégialité étant de mise, l'État, le mouvement sportif et les collectivités disposeront respectivement de six représentants au Conseil d'Administration de l'Agence et les acteurs économiques et sociaux de deux. L'Assemblée Générale constitutive de l'ANS, elle, se tiendra le 2 avril prochain. Y participeront les cinquante-cinq membres de l'Assemblée Générale (quinze pour les trois principaux acteurs et dix pour le secteur économique).

#### « Une avancée décisive dans l'évolution du modèle sportif français »

À cette fin, le mouvement sportif a désigné, le 19 mars, ceux qui y siégeront en son nom. Parmi eux et au titre de la commission des Territoires du CNOSF, Evelyne Ciriegi, Présidente du CROS Île-de-France. Le CNOSF a également choisi les six personnes qui feront partie du Conseil d'Administration de la nouvelle instance. En l'occurrence, les Présidents des Comités olympique et paralympique, Denis Masseglia et Marie-Amélie Le Fur ; Jean-Jacques Mulot et Jean-Denis Barbet, respectivement Présidents des Fédérations françaises d'aviron et de squash ; Patrick Wolf, Président de l'Association Nationale des Ligues de Sport Professionnel (ANLSP) ; et enfin, Emmanuelle Bonnet-Oulaldj, Coprésidente de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT).

Plus largement, le CNOSF « se félicite de cette avancée décisive dans l'évolution du modèle sportif français ». Ce qui ne l'empêche pas de plancher sur « l'élaboration à venir du projet du mouvement sportif, véritable présentation de la vision du mouvement sportif pour son développement et l'organisation du sport français dans les quinze prochaines années ». Et ce, dans le cadre d'un « travail de co-élaboration de ce projet avec l'ensemble des parties prenantes », lequel aura lieu dans les semaines à venir pour être formalisé dans un projet final censé être soumis au vote de l'Assemblée Générale du CNOSF, le 28 mai prochain.

#### **CNOSF**

#### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### Assemblée générale exceptionnelle et congrès du CNOSF du 19 mars 2019

L'Assemblée générale du Comité national olympique et sportif français, réunie ce mardi 19 mars 2019, a adopté à une très large majorité (85,7%) la proposition de Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Agence Nationale du Sport ». Elle a également désigné les représentants du mouvement sportif au sein des instances de ladite Agence (soit 6 membres du Conseil d'Administration et 15 membres de l'Assemblée générale) dans un souci d'équilibre et de respect de la diversité des membres du CNOSF (liste détaillée dans le tableau ci-dessous).

Le CNOSF se félicite de cette avancée décisive dans l'évolution du modèle sportif français qui concrétise les travaux menés depuis 1 an et demi par les représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et du monde économique, tous membres fondateurs de la future Agence. Prochaine étape attendue de la mise en place de cette nouvelle gouvernance collégiale, l'Assemblée générale constitutive de l'Agence Nationale du Sport qui devrait intervenir le 2 avril prochain.

L'élaboration à venir du « projet du mouvement sportif », véritable présentation de la vision du mouvement sportif pour son développement et l'organisation du sport français dans les quinze prochaines années, a été évoquée dans le cadre du congrès réuni dans un deuxième temps en fin de journée. Un travail de co-élaboration de ce projet avec l'ensemble des parties prenantes se déroulera

dans les prochaines semaines et débouchera sur un projet final qui sera soumis à approbation lors de l'Assemblée générale du CNOSF du 28 mai 2019.

Enfin, le projet de création d'une chaine de télévision porteuse d'une offre innovante, exhaustive et non exclusive de diffusion et de médiatisation du sport a été présenté. Sa date de lancement sera dévoilée prochainement.